

**Commune de LA PETITE BOISSIÈRE**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2018.

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Jacques SOURISSEAU, Louis-Marie PAPIN, Béatrice LIAIGRE, Joëlle VERDON, Marie-Thérèse AUDUREAU, Stéphane BILAUD, Lisa DEVANNE, Jean-Marie PALLARD, Gaël TESSIER.

Absents excusés : Yves BÉTARD, Nathalie ROUSSEAU, Franck AUDUREAU, Julie GÉLINEAU.

Pouvoir : Yves BÉTARD a donné pouvoir à Joël BARRAUD, Nathalie ROUSSEAU a donné pouvoir à Béatrice LIAIGRE.

Monsieur Jacques SOURISSEAU a été élu secrétaire de séance.

Après un tour de table où chacun s'est présenté, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SAMSON Benoît, comptable du trésor à Bressuire.

Depuis le transfert de la trésorerie de Mauléon, Monsieur SAMSON gère avec son équipe 4 cantons, répartis en 40 communes, soit une gestion de 234 budgets.

Monsieur SAMSON aborde tout d'abord la baisse des dotations de l'Etat qui a un impact direct sur le budget communal (la dotation globale de fonctionnement représente 30 % de nos recettes de fonctionnement). Toutefois, la commune se doit d'offrir un service de qualité à ses citoyens. Deux solutions peuvent compenser la baisse des dotations : soit une augmentation de la fiscalité (impact financier peut important), soit une réduction des investissements (conséquences négatives sur l'économie et sur les entreprises locales). Notre budget comprend 42 % de charges fixes (salaires des agents, remboursements d'emprunts ...).

Le sujet de la commune nouvelle est ensuite abordé. Les échelons communes et départements vont subir de grandes modifications dans les années à venir au profit de l'intercommunalité et de la région. Des efforts financiers sont accordés en priorité aux communes engagées dans un processus de commune nouvelle. Autour de nous, le territoire s'organise (2 projets sont en étude au sein de l'Agglo2b). Il faut être vigilant pour ne pas rester seul autour d'un territoire déjà organisé.

Puis, Monsieur SAMSON présente une brève analyse financière de la commune. Les ratios 2017 sont comparables aux ratios 2016. La dépense est maîtrisée, malgré un taux de remboursement d'emprunt important. La réforme de la taxe d'habitation supprime un levier de recettes pour la commune. Le tissu fiscal est fragile, puisqu'actuellement 62 % de la population n'est pas imposable.

Une explication est donnée concernant l'indemnité de conseil du trésorier. En cas de saisie du juge des comptes sur la gestion de la commune et notamment ses dépenses, cette indemnité permet d'être assisté du trésorier, et compense les missions de conseil que peut

réaliser le trésorier, en dehors de ses missions obligatoires. Elle suppose une implication du trésorier dans la gestion financière de la commune.

**1 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS – Convention pour le transport et l'utilisation des espaces ludiques et aquatiques par les écoles primaires et maternelles – année scolaire 2017/2018 (DEL 2018-01-01)**

Une circulaire de la Jeunesse et des Sports, inscrit l'apprentissage de la natation dans le socle commun des connaissances et des compétences.

Dans ce cadre, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux communes la signature d'une convention pour le transport et l'utilisation des espaces ludiques et aquatiques, année scolaire 2017/2018.

Le transport est pris en charge par l'Agglomération du Bocage Bressuirais. La commune s'engage à prendre en charge les frais d'entrées à Aquadel Cerizay et Aquadel Mauléon

La participation demandée par élève est de 1,30 € pour l'année scolaire 2017/2018, avec une dépense globale d'environ 450,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour le transport et l'utilisation des espaces ludiques et aquatiques par les écoles primaires et maternelles – année scolaire 2017/2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

**2 – AVIS SUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION, SAS BIOPOMMERIA A SEVREMONT (DEL 2018-01-02)**

Une enquête publique est ouverte du 3 janvier au 2 février 2018, des permanences auront lieu sur les communes de La Pommeraie-sur-Sèvre, de Brétignolles et de Génneton.

L'enquête publique porte sur :

- la demande de construction d'une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Sèvremont ;
- la construction de deux silos de stockage de digestat sur les communes de Brétignolles et de Génneton ;
- le plan d'épandage associé sur des communes des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, et du Maine et Loire.

La commune de La Petite Boissière est concernée par le plan d'épandage.

Après la présentation du projet, le conseil municipal est invité à donner son avis, sur les risques et inconvénients dont l'élevage peut être la source.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

**3 - GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE (DEL 2018-01-03)**

Depuis plusieurs années, la commune accueille des stagiaires de la Maison Familiale de Mauléon, ayant un projet professionnel axé sur l'entretien des espaces verts.

Monsieur JEANNEAU Jordane, élève en seconde BAC Professionnel Nature, Jardinage et Forêt a déposé une demande de stage de 8 semaines (du 2 avril au 8 juin 2018).

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification, et en fixer le dont le montant par délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires accueillis au sein de la collectivité. Elle prend la forme d'une gratification forfaitaire de 60 € par semaine de stage, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité. La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire. Son versement

restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir ;
- **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget, article 6218 Autre personnel extérieur.

#### 4 – BATIMENT INDUSTRIEL : RENOUELEMENT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (DEL 2018-01-04)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bail de courte durée, signé avec la société El Jireh Palettes, locataire du bâtiment industriel route de Cerizay se termine le 28 février 2018.

Monsieur NLENGUI Flavien a été rencontré à plusieurs reprises et il confirme vouloir installer son entreprise sur la commune pour du long terme. Il envisagerait même d'acheter le bâtiment. A ce jour, la commune n'est pas vendeuse. Toutefois une réflexion doit être engagée rapidement.

La toiture du bâtiment présente une vétusté importante. Les domaines avaient estimé le bâtiment en juillet 2015 à 190.000 €. Des diagnostics énergétiques seront obligations. Il faudrait estimer les frais pour éventuellement avancer dans des négociations.

Le bail précaire peut être reconduit jusqu'au 15/02/2019. Au-delà, il faudra mettre en place un bail commercial et prévoir les diagnostics énergétiques obligatoires.

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail précaire jusqu'au 15/02/2019 en conservant le même loyer soit 1.450,00 € HT (soit 1.740,00 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de renouvellement de la convention d'occupation précaire, à intervenir avec la société EL JIREH Palettes aux conditions énumérées ci-dessus.

#### 5 – ACHAT D'UN DESHERBEUR MONO BROSSE (DEL 2018-01-05)

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de trouver d'autres moyens alternatifs pour entretenir la commune, compte tenu de l'interdiction d'utiliser des pesticides.

L'achat d'un désherbeur mono brosse avait été envisagé. Une subvention de 40 % a été accordée par l'Agence de l'Eau. L'achat sera financé par un fonds de concours de l'Agglo à hauteur de 30 %.

Deux entreprises ont été sollicitées, et ont fait part de leurs conditions de vente :

	STE POGET - 79300 BRESSUIRE	STE BOISSINOT ELEVAGE 79700 MAULEON
Désherbeur mono-brosse DH40	6 200,00 €	6 200,00 €
Brosses Méplat d'acier	150,00 €	150,00 €
Lame arrière, largeur 70 cm	450,00 €	450,00 €
2 brosses méplat d'acier	300,00 €	offertes
TOTAL HT	7 100,00 €	6 800,00 €
TOTAL TTC	8 520,00 €	8 160,00 €
OPTION PROPOSEE		
Brosse acier enrobé	205,00 €	190,00 €
TOTAL HT	205,00 €	190,00 €
TOTAL TTC	246,00 €	228,00 €

Après avoir exposé les devis reçus, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise BOISSINOT ELEVAGE, sans option, pour un montant toutes taxes de 8.160 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un désherbeur mono brosse ;
- **RETIENT** la proposition de l'Entreprise BOISSINOT Elevage pour un montant de 8.160 € ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au programme d'investissement 030 – Acquisition de matériel, article 21578 Autre matériel et outillage de voirie.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

### A – Les dossiers en cours

- **Effacement des réseaux et aménagement, rue de la Cour** : La consultation des entreprises est lancée. Les offres sont à déposer pour le lundi 29 janvier. M. Quentin PUAUD a été rencontré en mairie. Sa maison jouxte les garages à démolir. Il souhaiterait isoler le mur et déplacer son compteur électrique. Nous attendons d'autres devis (démolition et bitume sur le parking créer). Les dossiers de demande de subventions ont été adressés (SIEDS et Amendes de Police). La commission d'ouverture des plis pourrait être fixée au 1<sup>er</sup> février.

- **Chauffage de l'église** : Les travaux commencent cette semaine (ou semaine suivante) pour environ trois semaines. L'augmentation de la puissance du compteur sera faite par Séolis cette semaine.

- **Réfectoire, demande de compteur tri-phasé** :

Plusieurs solutions ont été étudiées :

- **augmentation de la puissance du compteur**

travaux Richard MAROT .....	586,80€
travaux Séolis .....	154,39 €
Surcoût abonnement par an .....	50,00 €
	791,19 €

- **achat d'un lave-vaisselle professionnel monophasé**

*devis environ 2.500 €*

- **achat d'un lave-vaisselle d'usage familial, gamme supérieure**

*devis environ 800 €*

- **se brancher sur une ligne triphasé de l'école**

*non évalué (solution 1 + travaux très important)*

La 1<sup>ère</sup> solution a été retenue. Un entretien avec le président de l'OGEC est programmé pour discuter d'une éventuelle participation par une baisse de subventions.

- **Fuites sur toitures bâtiments communaux** : Des devis de réparations des toitures de l'entreprise HIBLOT COUVERTURE de Saint Amand sur Sèvre ont été acceptés :

Mairie .....	378,00 €
Eglise .....	1.010,40 €
Bâtiment industriel .....	1.382,47 €

Monsieur HIBLOT a été sollicité pour fournir un devis d'étanchéité et d'isolation de la salle Isidore Goron.

- **Recensement** : Céline GABARD a été recrutée en tant qu'agent recenseur. Le recensement se déroule du 18 janvier au 17 février 2018. Le recensement par internet est à privilégier.

- **Lignes téléphoniques et connexions internet en dérangement** : La mairie a été informée que plusieurs abonnés d'Orange n'ont plus de ligne (téléphonique ou/et internet) principalement sur les villages de La Girouardière, La Niquetière et la Rangizière. Le dysfonctionnement a été signalé aux responsables d'Orange, et est lié à une situation d'élagage complexe à réaliser sur la route départementale. Si d'autres usagers se plaignent du même problème, merci de nous faire remonter l'information.

- **CAUE, étude paysagère de l'aménagement du centre bourg** : Madame BENHAMO, architecte conseil du CAUE sera reçue en mairie le 6 février à 10h. Les personnes disponibles sont invitées à participer à ce rendez-vous.

## B – Le travail des commissions

- Commission culturelle : Remerciements à la commission pour la préparation du diaporama diffusé lors des vœux, représentant les investissements de l'année.

Quelques remarques : l'invitation n'a pas été jointe aux cartes de vœux adressées par Monsieur le Maire (comme l'an passé) et les nouveaux habitants n'ont pas été invités personnellement.

– Aménagement du Centre Bourg : Jean-Michel CHARRIER, maître d'œuvre du projet a transmis une proposition d'habillage de l'abri bus. Un devis a été demandé à l'entreprise BERTAUD.

- Commission fleurissement et entretien du cimetière : A mettre en place en intégrant des habitants. Rencontre avec Monsieur CHAUSSERAIS Sébastien de La Métairie, agent des espaces verts communal et qui souhaite apporter son expertise dans ce projet. Prévoir un budget d'environ 2.000 €. Taille des arbres à la Coulée Verte à réaliser par un professionnel.

## C – Les informations

- contrat d'entretien LUSSAULT, résilié.

- entretien défibrillateur, devis validé (changement des électrodes + vérification de la batterie). A étudier contrat annuel d'entretien + à installer à l'extérieur.

- Repas des élus et conjoints, vendredi 26 janvier 2018 (Rdv à 20 h au Pivardias).

- Vérification des ampoules des candélabres faite, demande de changement des ampoules grillées valider auprès de la CETP.

## D – Les réunions

Mardi 30 janvier : vœux à l'agglo, invitation des bénévoles Les Piverts Solidaires

Jeudi 1<sup>er</sup> février : commission d'appel d'offres (à confirmer)

Mardi 6 février : rencontre avec le CAUE, étude paysagère du projet Aménagement du Centre Bourg

Lundi 19 février à 20 h : conseil municipal

## E – Vos demandes

- Le spot des Etablissements AUBINEAU, situé sur le nouveau parking est mal orienté (éblouit).

- Commander le n°4 Chemin de La Pallaire.

- Parking co-voiturage, non éclairé.

- Cimetière, alignement des tombes sur la dernière ligne à surveiller lors des travaux.

- Rue des Rosiers, l'ampoule dysfonctionne.

- Petite tondeuse d'occasion, recherches en cours, prévoir le budget.

Séance levée à \_\_\_\_\_ 22 heures 30 minutes \_\_\_\_\_